



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 169/2023  
SÉANCE N° 7 DU 27 NOVEMBRE 2023

### CONVENTION CADRE RELATIVE À LA SURVEILLANCE ET À LA MAÎTRISE FONCIÈRE AVEC LA SAFER PAYS DE LA LOIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 07), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Damien Richard (jusqu'à 21 h 40), Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (à partir de 18 h 22 et jusqu'à 20 h 18), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris (à partir de 18 h 42), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 12), Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 21 h 05), Samia Sultani (jusqu'à 20 h 20), James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Chantal Grandière, Pierrick Guesné (jusqu'à 20h 45), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand (jusqu'à 20 h 52), Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré et Michel Rocherullé (jusqu'à 20 h 20).

#### Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Jocelyne Richard, Annette Chesnel et Paul Le Gal-Huamé.

#### Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 20 h 07), Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Caroline Garnier a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Béatrice Ferron (à partir de 19 h 12), Christine Droguet a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Catherine Roy, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 21 h 05), Vincent D'Agostino a donné pouvoir à James Charbonnier, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Pierre Besançon a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Corinne Segretain, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Anthony Roullier, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Nadège Davoust et Patrick Péniguel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 29 novembre 2023.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

CONVENTION CADRE RELATIVE À LA SURVEILLANCE ET À LA MAÎTRISE FONCIÈRE AVEC LA SAFER PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la convention du 19 avril 2007 passée avec la SAFER Maine Océan pour la mise en œuvre du parc logistique multimodal Laval/Mayenne sur la commune d'Argentré,

Vu la demande de la SAFER Pays de la Loire tendant à procéder au renouvellement de la convention-cadre afin, notamment, de poursuivre la gestion des terrains portés par la SAFER Pays de la Loire dans le cadre du projet de Parc Grand Ouest et de réaliser éventuellement de nouvelles missions de concours technique,

Considérant que, outre la poursuite de la gestion des réserves foncières constituées à la demande de Laval Agglomération dans le cadre du projet de Parc Grand Ouest, une nouvelle convention permettrait de confier à la SAFER Pays de la Loire de nouvelles missions de concours technique, telles que des enquêtes foncières pré-opérationnelles, des négociations foncières avec ou sans mise en réserve ou des portages en faveur du développement d'une agriculture durable,

Que cette convention permettrait, également, d'accéder à la plateforme de veille et d'observation foncière Vigifoncier,

Qu'il existe donc un intérêt à renouveler la convention-cadre avec la SAFER Pays de la Loire,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la convention cadre à passer avec la SAFER Pays de la Loire sont approuvés.

Article 2

Les tarifs sont définis dans la convention cadre et seront appliqués en fonction des prestations demandées par Laval Agglomération.

Le montant de l'abonnement à la plateforme Vigifoncier s'élève à 10 000 € HT par an.

Article 3

La présente convention cadre sera effective à la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2028.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tous documents à cet effet et notamment la convention cadre.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Vincent D'Agostino et James Charbonnier).

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-169-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23